



DECISION N° A1 /D/R-AD/D-F&D/C-TIG/CIPM-CT/SIGAM/2025 du

09 JUIN 2025

Portant attribution du marché objet de l'avis d'appel d'offres

N°01/AONO/R-AD/D-F&D/C.TG/SG/SIGAM/2025 du 13/03/2025 Pour les travaux de construction de deux blocs de deux salles de classe à l'EPB Tignère centre, Département de Faro et Déo Région de l'Adamaoua. (En procédure d'urgence).

Financement : Budget d'Investissement Public, Exercice 2025

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE TIGNERE, MAITRE D'OUVRAGE,

- Vu La Constitution ;
- Vu Le Décret N° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des marchés Publics
- Vu Le Décret N°2019/002 du 04 Janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;
- Vu Le Décret N° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
- Vu La Circulaire N° 001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des Marchés publics ;
- Vu La Lettre-Circulaire N°0005/LC/MINMAP/CAB du 03 Juillet 2018 précisant les mesures transitoires à observer suite à la signature et à la publication du décret n° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des marchés Publics ;
- Vu La Circulaire N°00013995/C/MINFI du 31 décembre 2024 Portant Instructions relatives à l'Exécution des lois de finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2025 ;
- Vu L'arrêté N°000025/A/MINDDEVEL du 03 Mars 2020 constatant l'Election du Maire et des Adjoints au Maire à l'issue du scrutin municipal du 09 février 2020 dans la commune de Tignère Département du FARO ET DEO, Région de l'ADAMAOUA ;

Considérant -le procès-verbal N°15/PV/2025/CIPM portant examen du rapport d'analyse des offres par la sous-commission d'analyse en date du **16/05/2025** ;
 -la lettre N°08/L/RAD/DFD/ C.TIG/ CIPM du 26/05/2025, du Président portant proposition d'attribution;

D E C I D E :

Article 1^{er}: Les entreprises ci-après citées ne sont pas retenues comme attributaires des lettres commandes relatives à l'avis d'appel d'offres susmentionné :

N° Lot	Maître d'ouvrage	Lieux d'exécution	Entreprise	Montant TTC en FCFA retenu	Délai d'exécution	Observations
1	Maire de la Commune de Tignère	TIGNERE	Ets RKT	19 995 000	Trois (03) mois	Les soumissionnaires disqualifiés pour non production des récépissés de dépôt de consignation de la CEDEC ou chèques certifiés de banque conformément à la lettre circulaire N°000019/LC/MINMAP du 05/06/2024
2	Maire de la Commune de Tignère	TIGNERE	Ets BINKOLA	19 999 998	Trois (03) mois	

Article 2: La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera. /-

09 JUIN 2025

Ampliations

- DDMAP/F&D
- DDDVEL/F&D
- ARMP/AD
- INTERESSE
- AFFICHAGE
- CHRONO/ARCHIVES



Le Maire de la Commune de Tignère
(Maitre d'Ouvrage)

Mohamadou Lamine

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix-Travail-Patrie

REGION DE L'ADAMAOUA

DEPARTEMENT DE FARO ET DEO

COMMUNE DE TIGNERE

STRUCTURE INTERNE DE GESTION
ADMINISTRATIVE DES MARCHES
PUBLICS



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace-Work-Fatherland

ADAMAWA REGION

FARO AND DEO DIVISION

TIGNERE COUNCIL

COUNCIL ADMINISTRATIVE PUBLIC
CONTRACT UNIT

COMMUNIQUE N° 11 /C/R-AD/D-F&D/C-TIG/CIPM-CT/ST/2025 du 09 JUIN 2025

PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES

N°01/AONO/R-AD/D-F&D/C.TG/SG/SIGAM/2025 du 13/03/2025 Pour les travaux de construction de deux blocs de deux salles de classe à l'EPB Tignère centre, Département de Faro et Deo Région de l'Adamaoua. (En procédure d'urgence)

Financement : Budget d'Investissement Public, Exercice 2025

Le Maire de la commune de Tignère porte à la connaissance des candidats ayant participé à l'appel d'offres dont l'objet est susmentionné que Les entreprises indiquées dans le tableau ci-dessous n'ont pas été déclaré attributaires des lettres commandes y relatives :

N°	Maître d'ouvrage	Lieux d'exécution	Entreprise	Montant TTC en FCFA retenu	Délai d'exécution	Observations
01	Maire de la Commune de Tignère	TIGNERE	Ets RKT	19 995 000	Trois (03) mois	Les soumissionnaires disqualifiés pour non production des récépissés de dépôt de consignation de la CEDEC ou chèques certifiés de banque conformément à la lettre circulaire N°000019/LC/MINMAP du 05/06/2024
02	Maire de la Commune de Tignère	TIGNERE	Ets BINKOLA	19 999 998	Trois (03) mois	

Les mandataires de ces entreprises sont par conséquent invités à bien vouloir prendre attaché du SIGAMP à la Mairie de Tignère.

Tignère, le 09 JUIN 2025

**Le Maire de la Commune de Tignère
(Maitre d'Ouvrage),**



Mohamadou Lamine

Ampliations :

- DDMAP/F&D
- DDDVEL/F&D
- ARMP/AD
- INTERESSES
- AFFICHAGE
- CHRONO/ARCHIVES